

**56<sup>ème</sup> session de la Commission de la Population et du Développement**

***Population, éducation et développement durable***

**New York, le 11 avril 2023**

**Débat général - Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne et à celle du groupe de pays partageant les mêmes idées, présentée par l'Argentine.

Je tiens à vous remercier, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre engagement. Pour avoir présidé la Commission de la Population et du Développement de 2019 à 2020, le Luxembourg mesure l'ampleur de la tâche. Alors qu'un consensus n'a pas encore été trouvé sur la résolution consacrée au thème prioritaire de cette 56<sup>ème</sup> session de la CPD, nous encourageons tous les pays à faire preuve de flexibilité pour parvenir à un accord. Je remercie le Fonds des Nations Unies pour la population, la Division de la population de l'ONU ainsi que les organisations de la société civile pour leurs précieuses contributions dans le cadre de cette 56<sup>ème</sup> session.

La question de la population est au cœur de nos objectifs communs de réduction de la pauvreté et des inégalités. La thématique de cette année – la population, l'éducation et le développement durable – devrait nous permettre de mettre en lumière la façon dont l'éducation donne les moyens aux jeunes de vivre leur vie en toute sécurité.

Le concept de l'éducation complète à la sexualité est souvent interprété à tort : on lui fait le reproche d'être politiquement intéressé, de viser à saper les valeurs morales et d'exposer les adolescents à des comportements à risque.

En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. En effet, les programmes d'éducation complète à la sexualité ont un impact positif sur la santé et le bien-être des jeunes. Ces programmes tendent à limiter les comportements à risque et à accroître l'utilisation de contraceptifs. Ils comprennent un éventail de compétences et de connaissances liées à la santé, aux relations ainsi qu'à la

responsabilité personnelle et sociale. Ils aident les jeunes, notamment les femmes et les filles à prendre des décisions éclairées et responsables, et leur permettent ainsi de réaliser leur plein potentiel.

Sur le plan international, à travers son partenariat de longue date avec le FNUAP, le Luxembourg appuie un bon nombre d'États membres dans la mise en œuvre de programmes d'éducation complète à la sexualité. Les États ont tendance à donner à cette éducation des noms différents, y compris l'éducation pour la santé et le bien-être, l'éducation à la population, ou encore l'éducation relationnelle ou à la vie. En réalité, nous parlons tous de la même chose. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble, car en fin de compte, il est dans notre intérêt commun de protéger les droits et le meilleur intérêt de tous les membres de la société.

Dans cette perspective, le Luxembourg a inclus les droits sexuels et reproductifs parmi les priorités de son mandat au Conseil des droits de l'homme. Nous avons doublé notre soutien à l'initiative « Education Plus » ainsi qu'au programme conjoint de l'UNICEF et du FNUAP sur l'éradication des mutilations génitales féminines.

Au niveau national, le Luxembourg garantit depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 l'accès universel et gratuit à tous les moyens de contraception, sans limitation d'âge. Le droit à la planification familiale est donc reconnu comme un droit fondamental pour toutes et tous. Le Luxembourg s'est par ailleurs doté d'un programme pour la promotion de la santé affective et sexuelle, qui comprend un volet sur l'éducation sexuelle.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre efficace et complète du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des résultats de ses conférences d'examen reste d'une importance cruciale. Il reste beaucoup de chemin à parcourir, sachant que les droits définis dans ces documents restent inaccessibles pour un trop grand nombre de personnes à travers le monde. C'est pourquoi le Luxembourg a décidé de rejoindre la Commission en tant que membre à partir de l'année 2024. Nous sommes vivement reconnaissants aux États membres du Conseil économique et social qui, la semaine dernière, ont élu le Luxembourg à la CPD pour le mandat 2024-2028.

Je vous remercie.